

221C0369
FR0012789949-FS0117

16 février 2021

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 février 2021, la société européenne Eurazeo (1 rue Georges Berger, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 10 février 2021, le seuil de 20% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir, à cette date, 26 588 240 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 16,22% du capital et 16,14% des droits de vote de cette société¹ ; et
- le 11 février 2021, les seuils de 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir 16 088 240 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 9,82% du capital et 9,77% des droits de vote de cette société¹.

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 163 884 278 actions représentant 164 699 846 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.